Février 2021

Deux principes de base sous-tendent l'aménagement de l'assainissement d'une infrastructure routière, autoroutière ou ferroviaire. D'abord, la moindre goutte de pluie qui tombe sur la plate-forme doit être prise en charge, collectée, stockée et traitée avant d'être rejetée dans le milieu naturel ; et toutes les gouttes d'eau du bassin versant amont doivent continuer de franchir la plateforme sans encombre

Le projet d'assainissement d'une infrastructure routière, autoroutière ou ferroviaire est conçu pour :

- maintenir la continuité des écoulements naturels et superficiels des bassins versants interceptés par le projet ; collecter et évacuer les eaux superficielles issues de la plate-forme (infrastructures et accotements) ; lutter contre les pollutions chroniques et accidentelles d'origine routière ou ferroviaire, transportée par les eaux de ruissellement : stockage puis traitement des eaux polluées ;

Les enjeux de son aménagement sont :

- d'intégrer durablement l'infrastructure dans son environnement
 de limiter son impact sur l'environnement, la ressource en eau et la biodiversité
 d'assurer une transparence hydraulique en rétablissant les passages hydrauliques
 de lutter contre les éventuelles pollutions chroniques et accidentelles en piégeant les polluants dus au lessivage des infrastructures par les piules
 de protéger les milieux naturels et les nappes phréatiques
 de protéger les milieux aquatiques et de satisfaire les objectifs de qualité piscicole des cours d'eau
 de protéger les nappes phréatiques et les périmètres de protection des captages d'eaux potables
 de sauvegarder les continuités écologiques en permettant en particulier le passage de la faune.

Auteur

Patrick Guiraud Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur

Consultez les derniers projets publiés Accédez à toutes nos archives Abonnez-vous et gérez vos préférences Soumettez votre projet

Article imprimé le 29/10/2025 © infociments.fr